



(11) **EP 1 491 110 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
13.02.2008 Bulletin 2008/07

(51) Int Cl.:
A45D 34/04^(2006.01) B65D 1/02^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **04300392.0**

(22) Date de dépôt: **23.06.2004**

(54) **Dispositif de conditionnement et de distribution**

Aufbewahrungs- und Spendevorrichtung

Storing and dispensing device

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **23.06.2003 FR 0307546**

(43) Date de publication de la demande:
29.12.2004 Bulletin 2004/53

(73) Titulaire: **L'ORÉAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **De Laforcade, Vincent**
78120, Rambouillet (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François**
Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 2 163 809 FR-A- 2 580 601
FR-A- 2 736 331 GB-A- 2 332 652
US-A- 4 209 027 US-A- 4 571 106
US-A1- 2002 012 565

EP 1 491 110 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs de conditionnement et de distribution de produits cosmétiques, y compris de soin.

[0002] Le brevet FR 2 736 331 décrit un récipient équipé d'une pompe et basculant autour d'une position d'équilibre en fonction de son degré de remplissage.

[0003] Le brevet FR 2 163 809 décrit des flacons aérosols relativement instables dont le degré d'inclinaison dépend de la quantité de produit qu'ils contiennent.

[0004] L'invention a trait plus particulièrement mais non exclusivement aux dispositifs permettant de colorer des mèches de cheveux.

[0005] Lorsqu'une personne souhaite colorer des mèches d'une couleur différente du reste de la chevelure, elle doit veiller à ne déposer le produit de coloration qu'à des emplacements sélectionnés et rester attentive au positionnement des mèches déjà colorées. La gestuelle de coloration des mèches l'amène fréquemment à poser en urgence et à reprendre le récipient qui contient le produit de coloration. Cette personne peut difficilement, compte tenu du contexte, prêter une attention soutenue à la façon dont le récipient contenant le produit de coloration est reposé et il existe avec les récipients conventionnels de forme générale cylindrique un risque de renversement accidentel.

[0006] Or, les produits de coloration sont susceptibles de tacher fortement les supports sur lesquels ils pourraient être accidentellement projetés.

[0007] Il convient donc d'éviter tout écoulement ou projection accidentelle de produit.

[0008] De plus, les produits de coloration sont souvent relativement visqueux, ce qui retarde la sortie du produit à chaque fois que l'utilisateur se sert à nouveau du récipient après l'avoir reposé. Cela accroît la durée et la difficulté du traitement.

[0009] Enfin, les produits de coloration peuvent comporter deux composants à mélanger extemporanément, notamment un oxydant et un colorant. Avec les récipients conventionnels, ces composants peuvent s'avérer relativement difficiles à mélanger.

[0010] Il existe donc un besoin pour bénéficier d'un récipient qui puisse être reposé après l'utilisation sans avoir à prêter à cette opération une attention particulière et qui limite le risque d'écoulement accidentel de produit.

[0011] Il existe encore un besoin pour bénéficier d'un récipient qui évite à l'utilisateur, en reprenant le récipient après l'avoir posé, d'avoir à attendre trop longtemps avant de pouvoir distribuer à nouveau du produit.

[0012] Il existe également un besoin pour disposer d'un récipient qui soit relativement simple à fabriquer et de coût compatible avec une commercialisation à grande échelle.

[0013] L'invention vise à répondre à tout ou partie de ces besoins.

[0014] Selon un premier de ses aspects, l'invention a pour objet un récipient comportant au moins un orifice

de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice.

[0015] Selon un autre de ses aspects, l'invention a pour objet un récipient comportant une partie applicatrice pourvue d'au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice.

[0016] Le récipient comporter une partie applicatrice, destinée à venir au contact d'une surface à traiter lors de l'utilisation.

[0017] La première face est configurée de telle sorte que le basculement du récipient tende à déplacer vers le bas l'orifice de sortie.

[0018] Ainsi, une certaine quantité de produit demeure, à l'intérieur du récipient, dans le voisinage de l'orifice de sortie lorsque le récipient est reposé, ce qui réduit la durée nécessaire pour que le produit atteigne l'orifice de sortie au moment de l'utilisation. Le traitement de la chevelure peut ainsi s'effectuer plus rapidement, avec plus de précision ou plus confortablement.

[0019] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, le récipient est configuré pour que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale et qu'il contient le produit à distribuer, le centre de gravité de l'ensemble se déplace vers l'orifice de sortie lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue. Le récipient peut également être agencé de telle sorte que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale et qu'il contient le produit à distribuer, il bascule autour d'axes géométriques de rotation instantanés parallèles entre eux et à cette surface lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue.

[0020] Par ailleurs, lorsque le récipient repose par la première face sur la surface plane horizontale, toute quantité de produit, contenue dans le récipient, peut définir de manière biunivoque une position d'équilibre stable correspondante. Ainsi, le récipient peut être agencé de telle sorte que quelque soit le degré de remplissage du récipient, il demeure en équilibre stable.

[0021] Le récipient peut être réalisé sans lest, c'est-à-dire sans masse rapportée, ce qui permet une fabrication à un coût relativement faible.

[0022] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, le récipient comporte un corps dont la largeur est égale, à 25 % près, à sa longueur, mieux à 15 % près. Une telle forme peut faciliter le mélange de plusieurs

composants introduits dans le récipient, notamment un oxydant et un colorant.

[0023] Le récipient peut comporter un corps et une tête de distribution, laquelle peut comporter la partie applicatrice. Le corps peut être allongé selon un axe longitudinal et la tête de distribution peut s'étendre selon un axe formant un angle non nul avec l'axe longitudinal. L'angle entre l'axe de la tête de distribution et l'axe longitudinal du corps du récipient peut notamment être compris entre 10 et 30°, par exemple entre 15 et 25°.

[0024] Le récipient peut comporter un col, sur lequel est fixée la tête de distribution, par exemple par vissage ou encliquetage. La tête de distribution peut ainsi comporter une partie de montage agencée pour se fixer par vissage sur le col, en variante par encliquetage. Le col et le corps du récipient peuvent être réalisés d'une seule pièce par moulage de matière plastique, notamment en PE, PP, et en général polyoléfinés, polyamide, polyester ou PVC.

[0025] Le col peut comporter un relief permettant le positionnement angulaire de la tête de distribution dans une orientation prédéterminée relativement au corps du récipient, notamment dans le cas où la tête de distribution est fixée par encliquetage sur le col.

[0026] La partie applicatrice peut être agencée, dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, pour peigner les cheveux, et peut comporter au moins une dent orientée sensiblement parallèlement à un axe de la tête de distribution. La partie applicatrice peut notamment comporter au moins une rangée de dents, par exemple deux rangées de dents sensiblement parallèles. L'orifice de sortie peut déboucher entre ces rangées de dents. En variante, au moins une dent peut être creuse et l'orifice de sortie peut déboucher à l'extrémité de cette dent ou dans le voisinage de cette extrémité.

[0027] La partie applicatrice peut comporter au moins une rangée de dents, par exemple deux, l'axe de la rangée s'étendant dans une direction sensiblement parallèle à la surface plane horizontale, quand le récipient repose par la première face sur celle-ci.

[0028] La partie applicatrice peut être réalisée par exemple par injection de matière plastique, par exemple en PE, PP, et en général polyoléfinés, polyamide, polyester, PVC, polyméthacrylate de méthyle,

[0029] La partie applicatrice peut encore comporte autre chose que des dents, notamment des touffes de poils ou une mousse.

[0030] La première face peut être convexe vers l'extérieur. Le récipient peut comporter, sur une deuxième face opposée à la première, au moins un renforcement, notamment un renforcement situé sensiblement au centre de la deuxième face. La deuxième face peut présenter une forme générale convexe vers l'extérieur, hormis ledit renforcement.

[0031] La paroi du récipient définissant la première face peut présenter une épaisseur constante.

[0032] La contenance du récipient peut être comprise par exemple entre 10 et 500 ml, étant par exemple de

150 ml environ.

[0033] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comprenant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient ayant une première face et une deuxième face opposé à la première, la première face étant configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, la deuxième face opposée à la première comportant au moins un renforcement, notamment un renforcement situé sensiblement au centre de ladite deuxième face.

[0034] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, le récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, une quantité de produit donnée, contenue dans le récipient, définissant de manière bi-univoque une position d'équilibre stable correspondante.

[0035] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie. Le récipient peut comporter un corps allongé selon un axe longitudinal et une tête de distribution s'étendant selon un axe formant un angle non nul avec l'axe longitudinal du corps.

[0036] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comprenant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, ledit récipient étant configuré de telle manière qu'une pression manuelle sur ce dernier réduise son volume intérieur et permette la distribution dudit produit au moyen de l'orifice de sortie.

[0037] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un récipient comportant au moins un orifice de sortie permettant de distribuer un produit contenu à l'intérieur, notamment un produit de coloration de la chevelure, ce récipient présentant une première face configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur la surface horizontale, une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, ledit récipient étant dépourvu de lest et étant configuré de telle manière que le niveau dudit produit soit essentiellement parallèle à ladite surface plane horizontale lorsque le récipient repose sur cette surface plane horizontale au moyen de sa première face.

[0038] La présente invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples non limitatifs de mise en oeuvre de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente, en perspective et de manière schématique, un exemple de récipient réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus selon la flèche II de la figure 1,
- la figure 3 représente isolément, en élévation avec coupe longitudinale partielle, le récipient de la figure 1 sans la tête de distribution,
- la figure 4 représente une vue schématique selon la flèche IV de la figure 1 de la tête de distribution du récipient de la figure 1,
- les figures 5 à 7 illustrent le basculement du récipient au fur et à mesure de son vidage, et
- la figure 8 représente isolément, en élévation avec une coupe longitudinale partielle, un récipient selon une variante de réalisation.

[0039] Le récipient 1 représenté sur les figures 1 et 2 notamment comporte un corps 10 et une tête de distribution 20.

[0040] On a représenté le corps 10 à la figure 3. Comme on peut le voir sur cette figure, le corps 10 présente une forme générale aplatie et allongée selon un axe longitudinal X. Le corps 10 comporte, à une extrémité longitudinale, une ouverture qui débouche dans un col 11 d'axe Y. Le col 11 se raccorde à un épaulement 16 du corps 10, lequel s'étend d'une manière générale sensiblement perpendiculairement à l'axe Y. Ce dernier forme un angle α avec l'axe longitudinal X. L'angle α est par exemple voisin de 22° dans l'exemple considéré.

[0041] Le corps 10 présente supérieurement et inférieurement deux faces principales opposées, à savoir une première face 12 sur laquelle le récipient repose en l'absence d'utilisation, et une deuxième face 13 opposée à la première.

[0042] La paroi du récipient qui définit la première face 12 peut présenter une épaisseur constante, comme il-

lustré.

[0043] Dans l'exemple considéré, le récipient 1 présente une forme qui est symétrique par rapport à un plan médian qui contient les axes X et Y. Le corps 10 est globalement aplati selon un plan perpendiculaire à ce plan médian.

[0044] La deuxième face 13 comporte, dans sa région centrale, un renforcement 14 définissant une zone d'appui pour l'utilisateur, comme cela sera précisé plus loin.

[0045] Dans l'exemple de réalisation considéré, le corps 10 du récipient 1 est réalisé d'un seul tenant avec le col 11, par moulage de matière plastique, par exemple par une technique d'injection soufflage.

[0046] La paroi du corps 10 est flexible, et après chaque pression exercée sur le corps 10 pour distribuer du produit, celui-ci peut reprendre grâce à l'élasticité de sa paroi sa forme initiale.

[0047] La tête de distribution 20 peut être réalisée et assemblée au reste du récipient 1 de multiples manières.

[0048] Dans l'exemple considéré, la tête de distribution 20 comporte une partie de montage 21 qui permet sa fixation dans une position prédéterminée sur le col 11, cette partie de montage 21 se présentant par exemple sous la forme d'une jupe pourvue intérieurement d'un filetage non apparent venant se visser sur un filetage 15 du col 11.

[0049] La tête de distribution 20 comporte également une partie applicatrice 22 qui comporte, dans l'exemple considéré, deux rangées de dents 23 et 24, ces rangées de dents s'étendant comme illustré à la figure 4 parallèlement à un axe Z. Ce dernier est perpendiculaire à l'axe Y du col 11, une fois la tête de distribution 20 fixée sur celui-ci.

[0050] La partie applicatrice 22 comporte en outre, disposées de part et d'autre des rangées 23 et 24 de dents, deux dents 25 d'extrémité qui présentent chacune une forme générale aplatie dans une direction perpendiculaire à l'axe Z, et dont les bases se situent sensiblement le long d'un plan médian de symétrie M pour la partie applicatrice 22, ce plan contenant l'axe Z.

[0051] Dans l'exemple considéré, chaque rangée 23 ou 24 de dents en comporte dix, mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque le nombre de dents est différent ou que les dents sont remplacées par des éléments d'application de nature autre, par exemple des touffes de poils.

[0052] Un orifice 26 permettant la sortie du produit débouche entre les rangées 23 et 24 de dents, cet orifice 26 étant réalisé à travers la paroi 27 de la partie applicatrice 22 sur laquelle les dents se raccordent. On ne sort pas du cadre de la présente invention si la tête de distribution comporte plus d'un orifice. Dans une variante non illustrée, au moins un orifice de sortie du produit débouche à proximité de l'extrémité ou à l'extrémité d'au moins une dent, cette dernière étant creuse.

[0053] Conformément à un aspect de l'invention, la première face 12 est configurée de telle manière à ce que, le récipient 1 étant posé sur une surface plane ho-

horizontale S, l'orifice 26 se déplace vers le bas au fur et à mesure du vidage du récipient, comme illustré sur les figures 5 à 7.

[0054] On a matérialisé sur ces figures par une ligne N le niveau du produit dans le récipient 1.

[0055] Sur la figure 5, le récipient 1 est plein et le centre de gravité de l'ensemble constitué par le récipient et le liquide qu'il contient est relativement éloigné de la tête de distribution 20. Cette dernière est orientée sensiblement à 45° vers le haut par rapport à la surface S. Sur la figure 6, la quantité de produit est moindre et, en raison de la forme donnée au récipient et notamment à la première face 12, le centre de gravité s'est déplacé en rapprochement de la tête de distribution 20. La position d'équilibre du récipient vide est différente de la position d'équilibre du récipient plein et l'orientation du récipient varie en fonction du degré de remplissage.

[0056] La première face 12 est agencée de manière à permettre le basculement du récipient 1 sur la surface S sous l'effet du couple généré par le déplacement du centre de gravité, ce qui permet au récipient d'atteindre quel que soit son degré de remplissage une position d'équilibre stable.

[0057] La première face 12 peut par exemple présenter une forme quasi sphérique, sans méplat.

[0058] La distance, à l'intérieur du récipient, entre les portions de la paroi du corps 10 qui définissent respectivement les première 12 et deuxième 13 faces, mesurée perpendiculairement à l'axe X dans le plan médian de symétrie du récipient, tend à diminuer lorsque l'on se rapproche de l'extrémité du corps 10 qui est opposée au col 11, passé le renforcement 14.

[0059] La figure 7 est une vue analogue à la figure 6, après un vidage supplémentaire du récipient.

[0060] Le basculement vers le bas de l'orifice de sortie 26 permet de maintenir une certaine quantité de produit dans et/ou à proximité de la tête de distribution 20.

[0061] Ainsi, l'utilisateur, lorsqu'il presse sur la deuxième face 13 en appuyant dans le renforcement 14, peut expulser du produit sans avoir à attendre trop longtemps que le produit s'écoule par gravité vers l'orifice de sortie 26.

[0062] L'utilisation du récipient est facilitée.

[0063] En outre, la première face 12 est agencée de telle sorte que, quelle que soit la position d'équilibre du récipient 1 qui repose par cette première face 12 sur la surface plane horizontale S, le niveau N du produit dans le récipient reste en deçà de l'orifice de sortie 26.

[0064] On pourra également remarquer à l'examen des figures 5 et 7 que, dans l'exemple considéré, l'axe Z reste orienté sensiblement parallèlement à la surface plane horizontale S, au cours du basculement du récipient.

[0065] En l'absence de produit contenu dans le récipient, ce dernier tend à reposer sur la surface S avec l'axe Y du col 11 presque horizontal.

[0066] Pour utiliser le récipient 1, l'utilisateur sépare si nécessaire la tête de distribution 20 du corps 10, afin de

pouvoir introduire dans le récipient 1 les composants à mélanger pour obtenir le produit de coloration, par exemple un oxydant et le colorant correspondant, qui étaient conditionnés séparément. L'utilisateur peut mettre ensuite la tête de distribution 20 en place sur le col 11.

[0067] La forme aplatie du récipient favorise le mélange des composants.

[0068] Ensuite, l'utilisateur peut distribuer le produit de coloration en appuyant dans le renforcement 14, de façon à rapprocher les première 12 et deuxième 13 faces. Lorsque l'utilisateur repose le récipient 1 après avoir traité une mèche, celui-ci tend à conserver une certaine quantité de produit à proximité de l'orifice de sortie 26, comme expliqué plus haut.

[0069] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de mise en oeuvre qui vient d'être décrit.

[0070] Diverses modifications peuvent être apportées, notamment à la forme du corps 10 du récipient et à celle de la partie applicatrice 22. Cette dernière peut être fixée sur le récipient autrement que par vissage ou être réalisée d'une seule pièce avec le corps du récipient.

[0071] A titre d'exemple, on a représenté sur la figure 8 un récipient 10 dont le col 11 comporte un bourrelet annulaire 15 qui permet la fixation par encliquetage de la tête de distribution 20, et un relief 17 qui se situe dans l'exemple considéré entre le bourrelet 15 et l'épaulement 16, ce relief 17 se présentant par exemple sous la forme d'une nervure s'étendant parallèlement à l'axe Y. Le relief 17 est destiné à coopérer avec un relief intérieur, non apparent sur le dessin, de la tête de distribution 20, de manière à ce que cette dernière soit fixée sur le corps 10 avec une orientation particulière.

[0072] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Récipient (1) comportant une partie applicatrice (22) destinée à venir au contact d'une surface à traiter lors de l'utilisation, et étant pourvue d'au moins un orifice de sortie (26) permettant de distribuer un produit (P) contenu à l'intérieur-notamment un produit de coloration de la chevelure, récipient **caractérisé par le fait qu'il** présente une première face (12) configurée de manière à ce que, lorsque le récipient repose par cette première face sur une surface plane horizontale (S), une diminution de la quantité de produit dans le récipient provoque un basculement de celui-ci sans que le produit ne puisse s'écouler au travers dudit orifice de sortie, ledit basculement permettant de maintenir une certaine quantité de produit dans le voisinage de l'orifice de sortie (26).
2. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la première face est configurée

- de telle sorte que le basculement du récipient en réponse à une diminution de la quantité de produit contenue à l'intérieur tende à déplacer vers le bas l'orifice de sortie (26).
3. Récipient selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est configuré pour que, lorsqu'il repose par la première face (12) sur la surface plane horizontale (S) et qu'il contient le produit à distribuer, le centre de gravité de l'ensemble se déplace vers l'orifice de sortie (26) lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue.
 4. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est agencé de telle sorte que, lorsqu'il repose par la première face (12) sur la surface plane horizontale (S) et qu'il contient le produit à distribuer, il bascule autour d'axes géométriques de rotation instantanés parallèles entre eux et à cette surface lorsque la quantité de produit dans le récipient diminue.
 5. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le récipient est configuré de telle manière que, lorsqu'il repose par la première face sur la surface plane horizontale (S), toute quantité de produit, contenue dans le récipient, définit de manière biunivoque une position d'équilibre stable correspondante.
 6. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le récipient est agencé de telle sorte que quelque soit le degré de remplissage du récipient, il demeure en équilibre stable.
 7. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la première face est définie par une paroi présentant une épaisseur constante.
 8. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** est dépourvu de lest.
 9. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un corps (10) dont la largeur est égale, à 25 % près, à sa longueur, mieux à 15 % près.
 10. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un corps (10) et une tête de distribution (20).
 11. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** le corps (10) est allongé selon un axe longitudinal (X) et **par le fait que** la tête de distribution (20) s'étend selon un axe (Y) formant un angle (α) non nul avec l'axe longitudinal (X).
 12. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'angle (α) entre l'axe (Y) de la tête de distribution (20) et l'axe longitudinal (X) du corps (10) du récipient est compris entre 10 et 30°, de préférence entre 15 et 25°.
 13. Récipient selon l'une des revendications 11 et 12, **caractérisé par le fait qu'il** comporte un col (11) sur lequel est fixée la tête de distribution (20).
 14. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la tête de distribution (20) comporte une partie de montage (21) agencée pour se visser sur le col (11).
 15. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé par le fait que** la tête de distribution (20) comporte une partie de montage (21) agencée pour se fixer par encliquetage sur le col (11) et **par le fait que** le col (11) comporte un relief (17) permettant un positionnement angulaire de la tête de distribution (20) dans une orientation prédéterminée relativement au corps (10) du récipient.
 16. Récipient selon l'une quelconque des revendications 10 à 15, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) est disposée sur la tête de distribution (20).
 17. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) est agencée pour peigner les cheveux.
 18. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice comporte au moins une dent orientée sensiblement parallèlement à un axe de la tête de distribution.
 19. Récipient selon l'une des revendications 17 et 18, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) comporte au moins une rangée de dents, notamment deux rangées (23, 24) de dents sensiblement parallèles.
 20. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'orifice de sortie (26) débouche entre les rangées de dents.
 21. Récipient selon l'une quelconque des revendications 17 à 20, **caractérisé par le fait que** la partie applicatrice (22) comporte au moins une rangée de dents, cette rangée s'étendant dans une direction (Z) sensiblement parallèle à la surface plane horizontale (S) quand le récipient repose par la première

face (12) sur celle-ci.

22. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la première face (12) est convexe vers l'extérieur.
23. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait qu'il** comporte, sur une deuxième face (13) opposée à la première, au moins un renforcement, notamment un renforcement (14) situé sensiblement au centre de la deuxième face.
24. Récipient selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la deuxième face (13) présente une forme générale convexe vers l'extérieur, hormis ledit renforcement (14).
25. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** contient un produit de coloration de la chevelure.
26. Récipient selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** sa contenance est comprise entre 10 et 500 ml, notamment 150 ml.

Claims

1. A receptacle (1) comprising an applicator portion (22) which comes in contact with a surface to be treated when using it, and being provided with at least one outlet orifice (26) for dispensing a substance (P) contained inside the receptacle, in particular a hair-coloring product, the receptacle presenting a first face configured in such a manner that while the receptacle is resting via the first face (12) on a horizontal plane surface (S), a decrease in the quantity of substance in the receptacle causes it to tilt, without it being possible for the substance to run out through said outlet orifice, tilting the receptacle allowing a certain quantity of substance to remain in the vicinity of the outlet orifice (26).
2. A receptacle according to claim 1, **characterized by** the fact that the first face is configured in such a manner that the tilting of the receptacle in response to a decrease in the quantity of substance contained inside it tends to lower the outlet orifice (26).
3. A receptacle according to any preceding claim, the receptacle being configured so that while it is resting via the first face (12) on the horizontal plane surface (S) and while it contains substance to be dispensed, the center of gravity of the receptacle plus the substance shifts towards the outlet orifice (26) with a decrease in the quantity of substance in the receptacle.
4. A receptacle according to any preceding claim, the receptacle being arranged in such a manner that while it is resting via the first face (12) on the horizontal plane surface (S) and while it contains substance to be dispensed, it tilts about geometric instantaneous tilt axes that are parallel to one another and to said surface as the quantity of substance in the receptacle decreases.
5. A receptacle according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the receptacle is configured in such a manner that while it is resting via the first face on the horizontal plane surface (S), any quantity of substance contained in the receptacle defines in one-to-one correspondence a corresponding stable equilibrium position.
6. A receptacle according to any preceding claim, being arranged in such manner that whatever the level of filling of said receptacle is, said receptacle stands in stable equilibrium.
7. A receptacle according to any preceding claim, **characterized by** the fact that said first face is defined by a wall possessing a constant thickness.
8. A receptacle according to any preceding claim, that is not provided with any ballast.
9. A receptacle according to any preceding claim, presenting a body of width that is equal to its length to within 25%, better within 15%.
10. A receptacle according to any preceding claim, comprising a body (10) and a dispenser head (20).
11. A receptacle according to claim 10, **characterized by** the fact that the body (10) is elongate along a longitudinal axis (X) and **characterized by** the fact that the dispenser head (20) extends along an axis (Y) forming a non-zero angle (α) with the longitudinal axis (X).
12. A receptacle according to claim 11, **characterized by** the fact that the angle (α) between the axis (Y) of the dispenser head (20) and the longitudinal axis (X) of the body (10) of the receptacle lies in the range 10° to 30° preferably in the range 15° to 25°.
13. A receptacle according to any one of claims 11 to 12, including a neck (11) on which the dispenser head (20) is fastened.
14. A receptacle according to claim 13, **characterized by** the fact that the dispenser head (20) includes an assembly portion (21) arranged to screw-fasten on the neck (11).

15. A receptacle according to any one of claims 1 to 13, **characterized by** the fact that the dispenser head (20) includes an assembly portion (21) arranged to snap-fasten on the neck (11), and **characterized by** the fact that the neck (11) includes a portion in relief (17) enabling the dispenser head (20) to be positioned angularly in a predetermined orientation relative to the body (10) of the receptacle.
16. A receptacle according to any one of claims 10 to 15, **characterized by** the fact that the applicator portion (22) is disposed on the dispenser head (20).
17. A receptacle according to any one of claims 1 to 16, **characterized by** the fact that the applicator portion (22) is arranged to comb the hair.
18. A receptacle according to claim 17, **characterized by** the fact that the applicator portion includes at least one tooth extending substantially parallel to an axis of the dispenser head.
19. A receptacle according to claim 17 or 18, **characterized by** the fact that the applicator portion (22) comprises at least one row of teeth, in particular two substantially parallel rows of teeth (23, 24).
20. A receptacle according to claim 19, **characterized by** the fact that the outlet orifice (26) opens out between the rows of teeth.
21. A receptacle according to any one of claims 17 to 20, **characterized by** the fact that the applicator portion (22) includes at least one row of teeth, said row extending in a direction (Z) substantially parallel to the horizontal plane surface (S) while the receptacle is resting thereon via the first face (12).
22. A receptacle according to any one of claims 1 to 21, **characterized by** the fact that the first face (12) is outwardly convex.
23. A receptacle according to claim 22, including at least one indentation in a second face (13) opposite to its first face, in particular an indentation (14) situated substantially in the center of the second face.
24. A receptacle according to claim 23, **characterized by** the fact that the second face (13) is generally outwardly convex in shape, apart from said indentation (14).
25. A receptacle according to claims 1 to 24, containing a hair-coloring product.
26. A receptacle according to claims 1 to 25, **characterized by** the fact that its capacity lies in the range 10 mL to 500 mL, in particular equal to 150 mL.

Patentansprüche

1. Behälter (1), umfassend einen Auftragteil (22), der dazu bestimmt ist, bei der Verwendung mit einer zu behandelnden Fläche in Kontakt zu kommen, und mit mindestens einer Austrittsöffnung (26) versehen ist, die die Abgabe eines im Inneren enthaltenen Produkts (P), insbesondere eines Produkts zum Färben der Haare, gestattet, wobei der Behälter **dadurch gekennzeichnet ist, dass** er eine erste Seite (12) aufweist, die so ausgebildet ist, dass, wenn der Behälter mit dieser ersten Seite auf einer ebenen horizontalen Fläche (S) aufliegt, eine Verringerung der Produktmenge in dem Behälter dessen Kippen bewirkt, ohne dass das Produkt durch die Austrittsöffnung ausfließen kann, wobei das Kippen gestattet, eine gewisse Produktmenge in der Nähe der Austrittsöffnung (26) zu halten.
2. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste Seite so ausgebildet ist, dass das Kippen des Behälters als Antwort auf eine Verringerung der im Inneren enthaltenen Produktmenge bestrebt ist, die Austrittsöffnung (26) nach unten zu verlagern.
3. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass**, wenn er mit der ersten Seite (12) auf der ebenen horizontalen Fläche (S) aufliegt und das abzugebende Produkt enthält, der Schwerpunkt der Einheit sich auf die Austrittsöffnung (26) zu verlagert, wenn die Produktmenge im Behälter abnimmt.
4. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er so ausgebildet ist, dass er, wenn er mit der ersten Seite (12) auf der ebenen horizontalen Fläche (S) aufliegt und das abzugebende Produkt enthält, um zueinander und zu dieser Fläche parallele momentane geometrische Drehachsen kippt, wenn die Produktmenge im Behälter abnimmt.
5. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter so ausgebildet ist, dass, wenn er mit der ersten Seite auf der ebenen horizontalen Fläche (S) aufliegt, jede im Behälter enthaltene Produktmenge eineindeutig eine entsprechende stabile Gleichgewichtsstellung definiert.
6. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter so ausgebildet ist, dass er, welches auch der Füllgrad des Behälters sei, in stabilem Gleichgewicht bleibt.
7. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche

- che, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste Seite von einer Wand gebildet ist, die eine konstante Dicke aufweist.
8. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er nicht mit einem Ballast versehen ist. 5
9. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Körper (10) umfasst, dessen Breite auf 25% genau gleich seiner Länge ist, besser auf 15% genau. 10
10. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Körper (10) und einen Abgabekopf (20) umfasst. 15
11. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Körper (10) gemäß einer Längsachse (X) langgestreckt ist und dass der Abgabekopf (20) sich gemäß einer Achse (Y) erstreckt, die mit der Längsachse (X) einen Winkel (α) von nicht null bildet. 20
12. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Winkel (α) zwischen der Achse (Y) des Abgabekopfs (20) und der Längsachse (X) des Körpers (10) des Behälters zwischen 10 und 30°, vorzugsweise zwischen 15 und 25°, beträgt. 25
13. Behälter nach einem der Ansprüche 11 und 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** er einen Hals (11) umfasst, auf dem der Abgabekopf (20) befestigt ist. 30
14. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Abgabekopf (20) einen Montageteil (21) umfasst, der ausgebildet ist, um auf den Hals (11) aufgeschraubt zu werden. 35
15. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Abgabekopf (20) einen Montageteil (21) umfasst, der ausgebildet ist, um an dem Hals (11) durch Einrasten befestigt zu werden, und dass der Hals (11) ein Relief (17) umfasst, das eine Winkelpositionierung des Abgabekopfs (20) in einer vorbestimmten Ausrichtung bezüglich des Körpers (10) des Behälters gestattet. 40
16. Behälter nach einem der Ansprüche 10 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftragteil (22) auf dem Abgabekopf (20) angeordnet ist. 50
17. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftragteil (22) ausgebildet ist, um die Haare zu kämmen. 55
18. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftragteil mindestens einen Zahn umfasst, der im Wesentlichen parallel zu einer Achse des Abgabekopfs gerichtet ist.
19. Behälter nach einem der Ansprüche 17 und 18, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftragteil (22) mindestens eine Reihe von Zähnen, insbesondere zwei im Wesentlichen parallele Reihen (23, 24) von Zähnen, umfasst.
20. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Austrittsöffnung (26) zwischen den Reihen von Zähnen ausmündet.
21. Behälter nach einem der Ansprüche 17 bis 20, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftragteil (22) mindestens eine Reihe von Zähnen umfasst, wobei diese Reihe sich in einer Richtung (Z) erstreckt, die zur ebenen horizontalen Fläche (S) im Wesentlichen parallel ist, wenn der Behälter mit der ersten Seite (12) auf dieser aufliegt.
22. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste Seite (12) nach außen konvex ist.
23. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** er auf einer zweiten, der ersten entgegengesetzten Seite (13) mindestens eine Vertiefung umfasst, und zwar insbesondere eine Vertiefung (14), die im Wesentlichen in der Mitte der zweiten Seite gelegen ist.
24. Behälter nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zweite Seite (13), von der Vertiefung (14) abgesehen, eine allgemeine nach außen konvexe Form aufweist.
25. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** er ein Produkt zum Färben der Haare enthält.
26. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sein Fassungsvermögen zwischen 10 und 500 ml, insbesondere 150 ml, beträgt.

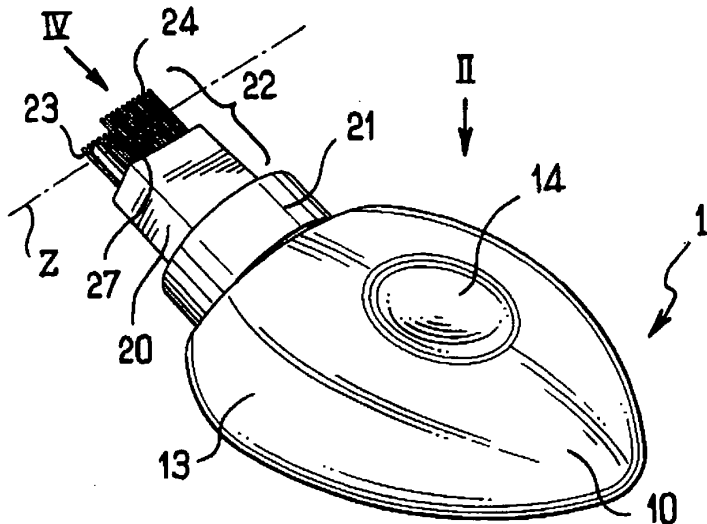


FIG. 1

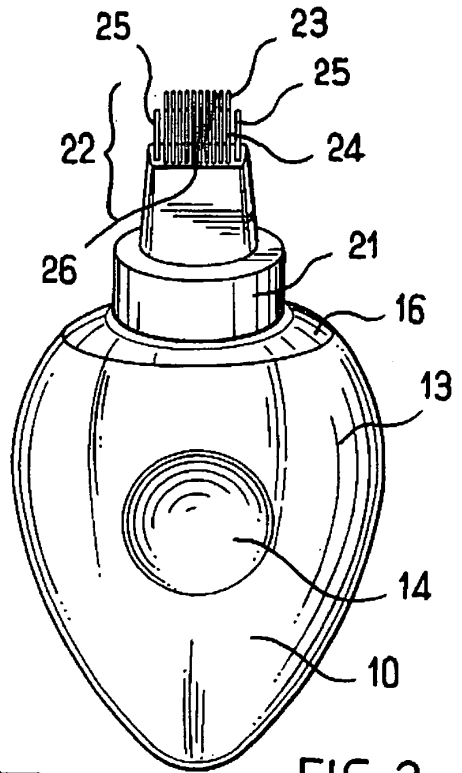


FIG. 2

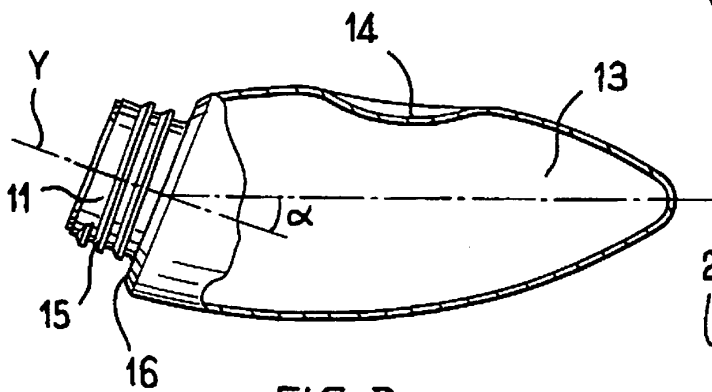


FIG. 3

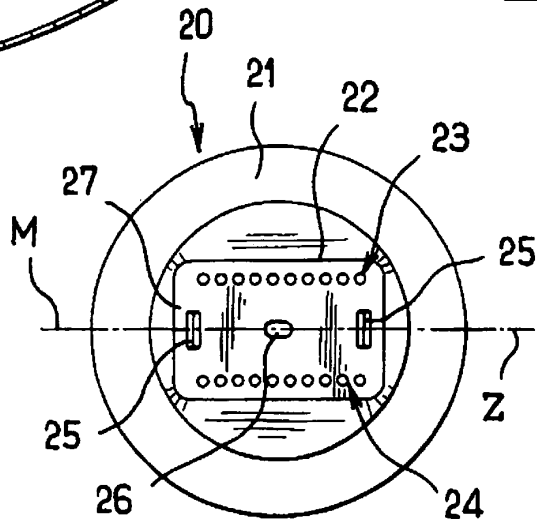


FIG. 4

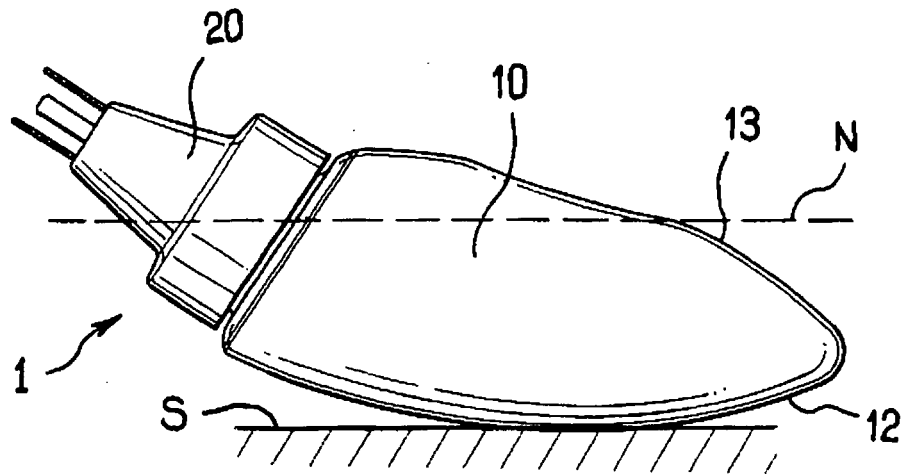


FIG. 5

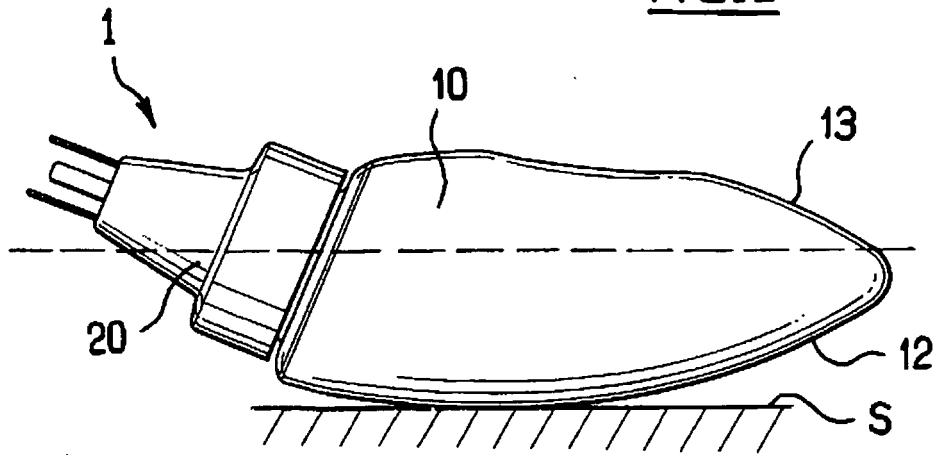


FIG. 6

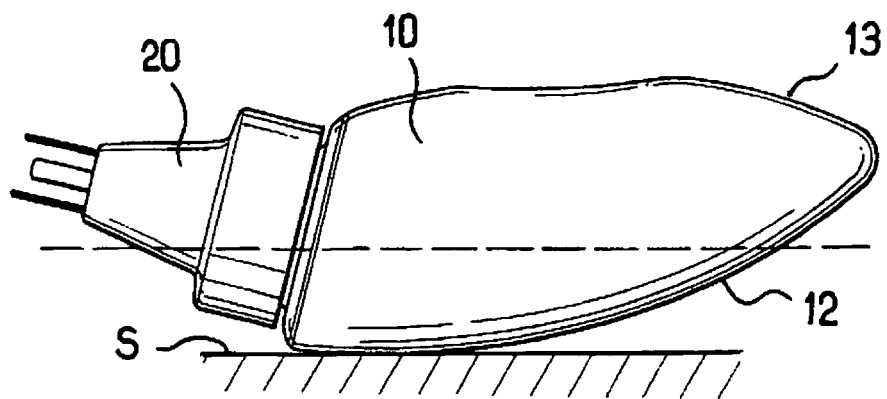


FIG. 7

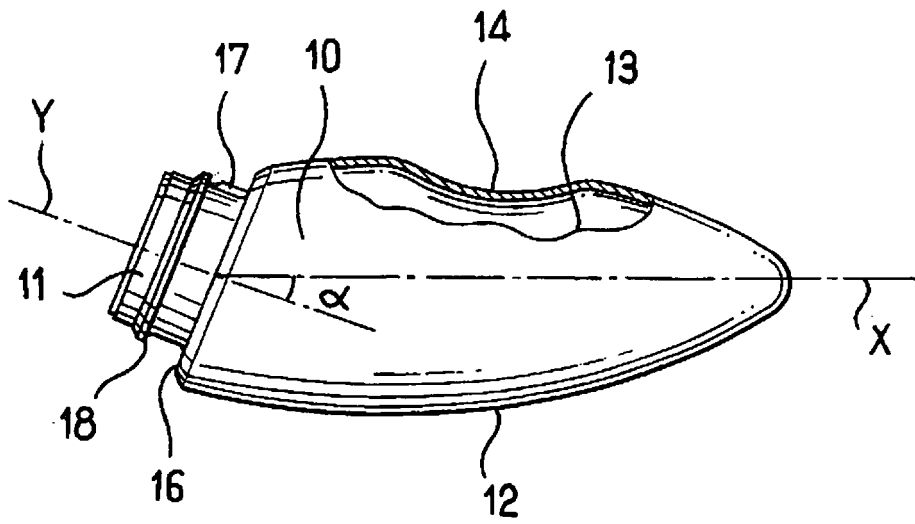


FIG. 8

EP 1 491 110 B1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2736331 [0002]
- FR 2163809 [0003]